



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_05-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2024

Délibération n° 05

Date de convocation

19.04.2024

Date d'affichage

23.04.2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 26

votants : 32

Objet : Sollicitation du Fonds de concours en fonctionnement 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. B. ZAOUÏ par M. F. BOURDEAU – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. B. VRIGNAUD par Mme L. MASSE

Absents

M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Eric ALAMAMY, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé d'approuver la sollicitation du fonds de concours en fonctionnement auprès de Grand Paris Sud :

En 2021, un important travail a été mené par les services financiers de Grand Paris Sud en collaboration avec la commune de Combs-la-Ville afin de redéfinir les interventions de l'agglomération dans le fonds de solidarité entre ses communes membres pour la période 2021-2026.

Un indice synthétique a permis d'aboutir à un classement des communes et le 14 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé que les six premières communes issues de ce classement étaient éligibles au versement d'un fonds de concours en fonctionnement.

Pour mesurer les disparités de ressources, a été retenu un indicateur reflétant la ressource réellement mobilisable par les communes, composé du potentiel fiscal trois taxes, des attributions de compensation, des dotations forfaitaires des communes et des dotations de péréquation nationale.

Pour mesurer les disparités de charges, a été retenu un indice synthétique composé de critères relatifs aux logements sociaux, au revenu et à la population scolarisée.

Ce fonds s'élève pour la commune de Combs-la-Ville à 172 419 € annuel.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'approuver la sollicitation du Fonds de concours de fonctionnement 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code Général des Impôts,

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_05-DE



VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud du 14 décembre 2021 portant pacte financier et fiscal relatif aux solidarités au sein de GPS,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter ce fonds de concours en fonctionnement mis en place par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud,

CONSIDERANT l'état récapitulatif des dépenses d'électricité sur l'ensemble des bâtiments municipaux en 2023 visé par le Comptable Public,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter le versement du fonds de concours en fonctionnement de 172 419 € au titre de l'année 2023.

Nature dépenses	Coût HT	GPS FDC 2023	% GPS	Part communale	% part communale
Dépenses 2023 électricité sur l'ensemble des bâtiments communaux	1 039 729,39 €	172 419 €	16,58%	867 310,39 €	83,42%

PRECISE que les dépenses précitées n'ont fait l'objet d'aucun financement extérieur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 29 avril 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S2LO'.

↓
Pour : 32
Contre : -
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_05-DE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S2LO'.